

**Réunion du Conseil d'Administration  
du Mercredi 31 mai 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-22

Objet : Adhésion du CDG31 à la convention de participation en Santé à effet  
au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**Ont participé aux décisions**

**Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.  
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. CIERCOLES ; M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique**

**Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS ; Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

## Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un service de conventions de participation en Santé et Prévoyance à destination des employeurs territoriaux du département qui l'avaient mandaté à cet effet. Elle rappelle que le CDG31 avait adhéré pour ses agents à ces conventions de participation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que l'échéance contractuelle de ces conventions est fixée au 31 décembre 2023.

La Présidente propose, à la suite de l'attribution de la convention de participation en Santé, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la MNT, que le CDG31 poursuive son effort d'accompagnement social de l'emploi envers ses agents, en adhérant à cette convention de participation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et en leur permettant ainsi d'accéder aux couvertures correspondantes.

La Présidente précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à cette adhésion lors de sa réunion du 23 mai 2023.

### Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation en Santé mise en place au CDG31 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont le titulaire est la MNT ;
- de donner pouvoir à la Présidente pour tout acte en lien à la réalisation de cette adhésion et de son suivi.

Fait à Labège,  
Le 31/05/2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ